

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS *de l'Eure*

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 26 mars 2013 - France POULAIN

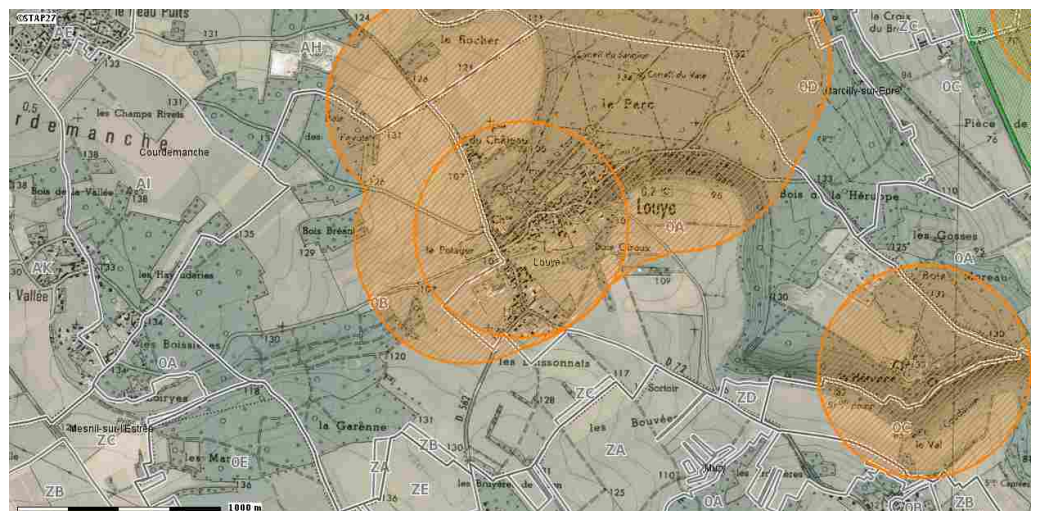
Louye > Centre bourg

Dans certains cas et pour certaines communes, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure a décidé de réaliser des fiches conseils spécifiques et venant s'ajouter et préciser celles existant pour l'ensemble du département. Elles ont vocation à définir les marqueurs de l'identité territoriale de certains lieux. C'est le cas de la commune de Louye, qui possède pas moins de trois monuments historiques sur son territoire.

Les premiers habitants de Louye se sont implantés à une rencontre de vallées sur la paroi sud. La position est stratégique pour contrôler les accès.



La commune de Louye n'est couverte par aucune servitude environnementale de type ZNIEFF, ZICO, Natura 2000.. Notons toutefois qu'une zone de ruissellement et de débordement du cours d'eau existe au droit de la rivière. Les servitudes relatives aux périmètres de protection des monuments historiques sont les principales sensibilités à respecter lors du développement de projets d'urbanisation future. Le plan ci-après met en évidence que c'est l'entièreté du bâti existant qui est couvert et le plus souvent en co-visibilité avec les monuments historiques du fait du dénivelé existant.



L'urbanisation est contrainte par les règles du Règlement National d'Urbanisme (extension de l'urbanisation en continuité -200m entre les maisons, -100m avec les réseaux, pas d'extension dans un autre compartiment agricole, non-consommation du foncier agricole ou forestier...). Le plan ci-dessous est une bonne esquisse de l'enveloppe urbanisée du Louye des années à venir. Le secteur proche du Château de la Héruppe n'a pas été intégré car le monument étant intégralement entouré de bois, son urbanisation ne semble pas devoir être envisagée immédiatement.



Les habitations et autres constructions se sont implantées perpendiculairement aux voies (primaires et secondaires) ce qui donne à voir de la rue des pignons et des murs. Seules les habitations plus récentes qui se trouvent le long de la voie vers Saint Georges Motel sont implantées de manière classique pour des pavillons soit en milieu de parcelle, avec la façade d'entrée face au portail. Dans le cas présent, cela présente l'avantage que la façade sur le jardin soit plein sud.



Les nouvelles constructions doivent reprendre au maximum l'écriture et le positionnement au sein de la parcelle du bâti préexistant. Ainsi, dans la partie ancienne du village, le placement des nouvelles constructions est primordial pour conserver l'identité du village (tout comme la présence de murs hauts).



Les constructions devront être à un seul niveau avec un comble plus ou moins aménagé. La hauteur au faîtage doit être en-dessous de 8m par rapport au terrain naturel. L'objectif n'est en effet pas que les nouvelles constructions se « mettent » en avant dans les parcelles en pente, mais plutôt qu'elles s'intègrent. Les volumes seront parallélépipédiques et non en V ou W. Les annexes pourront donner lieu à des L ou des U.

La modénature en brique est importante localement. Elle peut être définie par ses lignes verticales et ses lignes horizontales. Pour les lignes verticales, celles-ci sont là pour souligner l'encadrement des baies et autres ouvertures et les chaînages d'angle. La largeur est celle d'une brique de 22cm avec un lit en boutisse et un lit en panneresse. Notons que le chaînage d'angles en brique est droit ou avec décroché.

Pour les lignes horizontales, il existe tout d'abord un lit de briques entre 60 et 80cm du sol pour souligner le soubassement qui peut être en surépaisseur par rapport au reste de la façade, puis un lit de briques sous les fenêtres (un espace interstitiel peut exister entre les lits du soubassement et ceux des baies).

L'enduit est beige clair à beige foncé. Le jaune ou le rose sont à proscrire.

Pour les couvertures, il est nécessaire de privilégier a minima la petite tuile plate de teinte rouge vieilli à 22u/m². Les lucarnes seront à deux pans ou à croupe.



Les piliers de portail, murs de clôture et grilles doivent également être de nature à s'harmoniser avec l'ensemble. Les briques et enduits doivent être identiques avec la maison. On notera la présence de murs tout à fait intéressants en silex sur lits bourrés à la chaux. Ce mode constructif ne se trouve que dans ce secteur de l'Eure.

Des adaptations sont évidemment possibles mais il est nécessaire de garder à l'esprit que c'est le lieu qui va imposer sa marque à chaque nouvelle construction et non le contraire.